

Paris, le 15 janvier 2020

### **Ethique à Christomaque**

Les dernières interventions publiques de Christophe Castaner signent un changement de ton de l'exécutif en réponse aux affaires récentes mettant en cause des membres des forces de l'ordre pour des faits de violences. Il a ainsi rappelé les forces de l'ordre à leur devoir d'« exemplarité » et à leur « éthique », en ajoutant « L'usage de la force doit être proportionné et maîtrisé [...]. Pour garantir notre sécurité collective nous avons besoin de confiance mutuelle durable entre les français et leurs forces de sécurité. [...] C'est l'honneur de la police qui est en jeu, on ne fait pas de croche-pied à l'éthique, sauf à s'abaisser, à abaisser la police ».

Ce discours d'apparence respectable interroge alors que, depuis 2017, se multiplient des techniques de maintien de l'ordre favorisant non pas la désescalade mais l'affrontement entre les manifestants et les forces de l'ordre, et son cortège de blessés : usage répété d'armes mutilantes, passage et utilisation systématique de bombes lacrymogènes lors d'importants événements populaires essentiellement pacifiques, redéploiement des « voltigeurs », recours à des techniques d'interpellation inappropriées – par exemple le plaquage ventral, qui a pourtant à de multiples reprises démontré sa dangerosité et pour lequel la France a été condamnée par la CEDH en 2007. Les effets en sont palpables : la dissuasion de manifester, par la crainte de subir une mutilation, et le discrédit jeté sur le mouvement social.

Cette stratégie a été unanimement dénoncée : par les rapporteurs de l'ONU évoquant l'année dernière lors de leur visite en France un véritable « déni de réalité » des autorités françaises face à la gravité des atteintes aux personnes, par le Défenseur des droits et par l'ensemble des organisations de défense des droits de l'homme.

Aussi, le rappel des règles de bonne conduite par le ministre de l'Intérieur, à l'heure où le « déni de réalité » ne tient plus, évoque la stratégie du pompier-pyromane déployée pour éviter toute autocritique. Loin d'admettre que la doctrine qu'il demande d'appliquer depuis sa nomination exclut de fait la mise en œuvre du principe de proportionnalité - par exemple lorsqu'il dote les forces de l'ordre de LBD, dont l'usage par nature dangereux dans le cadre d'une manifestation a été prohibé dans de nombreux pays - il rejette la responsabilité sur

des dérapages individuels, lesquels, s'ils peuvent exister, ne sont pas la principale cause des dérives constatées.

Les doctrines d'emploi de gestion des foules font aussi obstacle à la détermination des responsabilités par la justice lorsque des blessures voire des décès sont constatés. Quand les instructions données aux forces de l'ordre sont contraires au principe de proportionnalité de l'usage de la force, quelle est la place de la responsabilité individuelle d'un policier dans les blessures causées ? Cette politique hexagonale ne conduit finalement qu'à cibler les bavures de ceux qui sont confrontés au bitume, forces non spécialisées, peu formées au maintien de l'ordre et utilisées jusqu'à l'épuisement, et à épargner le sommet de la chaîne de commandement.

Nous décrivions déjà en 2017<sup>1</sup> les obstacles structurels, auxquels une réponse doit être apportée, qui font échec à la conduite des enquêtes par la justice en cette matière. Le constat ne peut qu'être renouvelé aujourd'hui : alors que depuis un an des milliers de manifestants ont été interpellés, jugés en comparution immédiate et pour certains incarcérés, aucune affaire visant un policier n'a parallèlement abouti, laissant entière la légitime crise de confiance des citoyens dans leurs institutions.

Le Syndicat de la magistrature exige à nouveau l'ouverture d'un véritable débat sur les modalités d'intervention des forces de l'ordre et le traitement judiciaire des violences policières.

---

<sup>1</sup> <http://www.syndicat-magistrature.org/Intervention-policriere-derives.html>